

## CORRIGÉ

# Le Parlement à l'œuvre : la Chambre des communes



<p>Ce député est le chef du gouvernement et il défend les mesures et les politiques du gouvernement à la Chambre des communes.</p>	<b>LE PREMIER MINISTRE</b>
<p>Le premier ministre choisit ces députés pour diriger les différents ministères, comme le ministère des Finances, le ministère de la Défense nationale et de ministère des Affaires étrangères.</p>	<b>LES MINISTRES</b>
<p>Ce député facilite les débats, maintient l'ordre et interprète les règles et les traditions de la Chambre des communes.</p>	<b>LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES</b>
<p>Ces députés n'appartiennent pas au parti qui est au pouvoir. Ils posent des questions au gouvernement et expriment un point de vue différent sur les questions à l'étude.</p>	<b>LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION</b>
<p>Ces députés appartiennent au parti qui est au pouvoir.</p>	<b>LES DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT</b>
<p>Cette personne est l'administrateur général de la Chambre. Elle conseille notamment le Président sur la procédure parlementaire.</p>	<b>LE GREFFIER DE LA CHAMBRE</b>
<p>Cette personne voit à la sécurité de la Chambre des communes.</p>	<b>LE SERGENT D'ARMES</b>